



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse:

29.03.2026

Titre du projet du marché:

Rénovation et agrandissement de la Salle de spectacles de Renens - Mandat d'ingénieur.e CVSE

Forme / genre de mise en concurrence:

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé

ID du projet:

#32075

N° de la publication SIMAP:

#32075-01

Date de publication SIMAP:

20.03.2026

Adjudicateur:

Ville de Renens - Service Bâtiments-Domains-Logement

Déirdre McKenna

Rue de Lausanne 33

1020 Renens - Suisse

+416327410

deirdre.mckenna@renens.ch

www.renens.ch

Organisateur:

Ström SA

Chemin de Mochettaz 7, 1030 Bussigny

info@stroem.ch

Inscription:

Sur simap, pas de délai

Visite:

Pas de visite prévue

Questions:

30.03.2026, sur simap

Rendu documents:

24.04.2026 12h00, le timbre postal ne fait pas foi

1 exemplaire papier et clé USB

Rendu maquette:

Pas de maquette à rendre

Type de procédure:

Procédure ouverte soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.

Genre de prestations / type de mandats:

CPV principal 71000000 Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

Spécialités engagées : CVSE

Description détaillée des prestations / du projet:

En avril 2024, la Ville de Renens a lancé un concours de projets d'architecture à un degré, en procédure sélective tel que défini par les articles 3 et 7 du règlement SIA 142, édition 2009. Il vise à élaborer un projet d'architecture pour l'agrandissement de la Salle de spectacle de Renens, la rénovation du bâtiment existant et les aménagements extérieurs sur périmètre du concours, en vue de leur réalisation. Le groupement des bureaux Conen Sigl Architekten GmbH et DUO Architectes paysagistes Sàrl est lauréat du concours le 13 décembre 2024 avec le projet « Pisé ».

Le marché consiste aux travaux d'ingénieur selon les phases SIA 31 à 53 pour les prestations CVSE suivantes

- chauffage
- ventilation
- sanitaire
- électricité

Le mandat concerne l'étude et la réalisation du projet lauréat pour la rénovation et extension de la Salle de spectacles à Renens. Il y a donc une rénovation d'un bâtiment ainsi que la construction d'un nouveau bâtiment.

Les prestations à fournir concerne les prestations ordinaires pour les phases partielles 31 à 53 au sens de l'art. 4 du règlement SIA 108/2020 en tant que professionnel spécialisé.

L'offre d'honoraires est calculée au temps effectif d'après le taux horaire moyen conformément à l'article 6 des règlements et 108/2020.

Communauté de mandataires:

Admise, maximum 3 membres.

Sous-traitance:

Non admise

Mandataires préimpliqués:

Il est précisé qu'aucun bureau n'a été préimpliqué.

Comité d'évaluation ou Jury:

- Thomas Söderström BAMO Ström SA
- Déirdre McKenna Responsable du secteur Bâtiments Ville de Renens
- Luisa Alonso Architecte Ville de Renens

Conditions de participation:

Déclaration sur l'honneur

Critères d'aptitude:

- être porteur, d'un diplôme de l'Ecole Polytechnique Fédérale (EPFL ou Z), d'une Haute Ecole Spécialisée Suisse (HES ou ETS) ou d'un diplôme étranger reconnu équivalent ;
- être inscrit, dans un registre professionnel : Fondations des registres suisses des ingénieurs, des architectes et des techniciens (REG A ou REG B), le niveau C étant exclu, MPQ (Mandataires Professionnels Qualifiés) ou sur un registre professionnel étranger équivalent.
- Le candidat doit disposer des compétences dans les domaines suivants : ingénieurs en installations chauffage, ventilation, sanitaire et électricité en tant que professionnel spécialisé au sens du règlement SIA 108/2020 en charge de la planification et de la réalisation des travaux relatifs aux travaux d'installations chauffage, ventilation, sanitaire et électricité en tant que professionnel spécialisé (CFC 144 ; 154 ; 23, 24 et 25).
- Le bureau d'ingénieurs (pilote) doit présenter en annexe Q6 au moins une de ses références qui remplit les exigences minimales, sous peine d'exclusion de l'offre.
- Le chef de projet devra démontrer sa disponibilité sur toute la durée d'exécution du projet.

Critères d'adjudication / de sélection:

1 Prix 45%

1.1 Montant de l'offre en rapport avec le cahier des charges (Méthode T2, annexe R1) 35%

1.2 Nombre d'heures nécessaires et/ou adéquation des prestations offertes pour l'exécution du marché (Méthode T4, annexe R1) 10%

2 Qualité technique de l'offre 30%

2.1 Degré de compréhension du cahier des charges et des prestations à exécuter (annexe R14) 15%

2.2 Références des bureaux (annexe Q6) 15%

3 Organisation pour l'exécution du marché 25%

3.1 Nombre, planification et disponibilité des moyens et des ressources pour l'exécution du marché(annexe R6) 10%

3.2 Qualifications des personnes clés désignées pour l'exécution du marché (annexe R9) 10%

3.3 Répartition des tâches et responsabilités pour l'exécution du marché (annexe R8) 5%

L'échelle de notes est de 0 à 5.

Indemnités / prix:

Aucune

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire et/ou un descriptif exhaustif des prestations basé sur les règlements concernant les prestations et les honoraires élaborés par la SIA (RPH), ce qui permet d'établir des offres comparables.
- Il est précisé qu'aucun prestataire ou entreprise externe susceptible de pouvoir répondre à cet appel d'offres n'a été impliqué dans la préparation du dossier d'appel d'offres.
- La pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA(2022).
- Les délais sont corrects. Il est constaté qu'ils ont été réduit de 40 à 35 jours ; les conditions de réduction sont réunies (AIMP art. 47 al. 2)
- Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144(2022).
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont mentionnées et correctes.
- L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144(2022).

Manques de l'appel d'offres:

-

Observations de l'OMPr:

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art. 15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.
- Enfin, l'OMPr se réjouit que dans cette procédure ouverte, le maître d'ouvrage bénéficie d'un regard extérieur de par l'appui d'une personne externe dans le collège d'évaluation.

Évaluation de l'OMPr:



sia

société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

CRAIA

Conférence Romande des Associations,
d'Ingénieurs et d'Architectes